



Billets RBC LEOS[®] à capital protégé liés à l'indice S&P 500[®] Futures Excess Return (USD), série 1

L'indice S&P 500[®]
Futures Excess Return

Capital protégé à
100 % à l'échéance

Participation de **100 %**
à la plus-value de l'indice

Clôture du placement

5 février 2025

Date d'émission

7 février 2025

Date d'échéance

10 août 2028

Fundserv

RBC12287

Site web

www.rbcnotes.com

FAITS SAILLANTS DU PLACEMENT

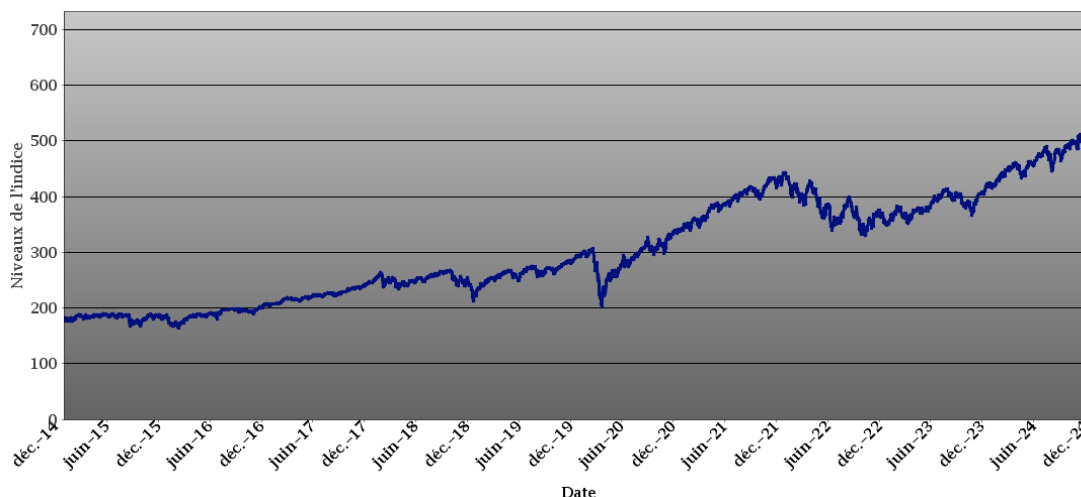
Émetteur :	Banque Royale du Canada
Monnaie :	\$ US
Durée :	Environ 3,50 ans
Indice :	Le rendement variable sur les billets sera déterminé par le rendement des cours de l'indice S&P 500 [®] Futures Excess Return. Les billets ne représentent pas une participation dans l'indice ou dans les titres des entités composant l'indice, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, notamment à l'égard des dividendes ou des autres distributions versés sur ces titres. Le niveau de clôture de l'indice le 13 janvier 2025 était de 492,08.
Rendement variable :	Le rendement variable, s'il y a lieu, sur chaque billet à l'échéance correspondra au capital multiplié par la variation en pourcentage, multiplié par le taux de participation. Le rendement variable éventuel ne sera pas inférieur à zéro.
Taux de participation :	100,00 %
Note :	Protection du capital à 100 % garantie par RBC à l'échéance. RBC est notée Aa1 par Moody's, AA- par Standard and Poors et AA par DBRS.
Marché secondaire :	Les billets pourront être négociés éventuellement sur un marché secondaire quotidien. Conformément à ce qui est mentionné dans le bulletin d'information, RBC Marchés des Capitaux s'efforcera de créer un tel marché. Des frais de négociation anticipée peuvent s'appliquer (ces frais passant de 3,50 % au départ à 0 % après 180 jours). Le produit tiré de la vente peut être inférieur au capital de 100 \$ US.
Admissibilité aux comptes enregistrés :	REER, FERR, CELI, REEI, CELIAPP, REEE et RPDB.

Les billets ne sont pas des dépôts assurés en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les renseignements sur le marché de l'indice sous-jacent et sur les cours utilisés pour calculer les données historiques de rendement sont tirés de sources publiques. Ni nous, ni aucun des membres de notre groupe ne les avons vérifiés de façon indépendante ni n'assumons une quelconque responsabilité quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Avant de souscrire des billets, vous devriez mener vos propres recherches sur l'indice sous-jacent.

RENDEMENT HISTORIQUE DU COURS DE L'INDICE S&P 500® FUTURES EXCESS RETURN

Le graphique suivant indique le niveau historique de l'indice S&P 500® Futures Excess Return (rendement des cours) pour la période commençant le décembre 31, 2014 et se terminant le décembre 31, 2024. Le rendement historique du cours ne tient pas compte des distributions effectuées ou des dividendes versés sur les titres sous jacents à l'indice S&P 500® Futures Excess Return (rendement des cours).



***Le rendement historique du cours de l'indice S&P 500® Futures Excess Return n'est pas nécessairement indicateur du rendement futur du cours de l'indice S&P 500® Futures Excess Return ou des billets.**

Les données présentées dans le tableau ci-dessus proviennent de Bloomberg L.P., et leur exactitude ne peut être garantie.

EXEMPLES DE CALCUL DU MONTANT DU PAIEMENT

Les exemples suivants sont fournis à titre illustratif seulement. Les niveaux de l'indice utilisés pour illustrer le calcul du rendement variable ne sont pas des estimations ni des prévisions du niveau de l'indice dont dépendront le niveau de base et le niveau de règlement ou le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le rendement variable. Tous les exemples supposent qu'un porteur de billets a acheté des billets d'un capital global de 10 000 \$ US et qu'aucun événement extraordinaire n'est survenu.

Exemple n°1 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage de l'indice est positive.

On suppose que le niveau de base de l'indice et le niveau de règlement de l'indice s'établissent respectivement à 492,08 et à 639,71 (niveaux hypothétiques). Le montant du paiement serait calculé comme suit :

Niveau de base = 492,08

Niveau de règlement = 639,71

Variation en pourcentage = $(639,71 - 492,08) / 492,08 = 0,30001$ ou 30,001 %

Taux de participation = 100,00 %

Rendement variable = $10\,000,00 \$ US \times 30,001 \% \times 100,00 \% = 3\,000,10 \$ US$

Montant du paiement = $10\,000,00 \$ US + 3\,000,10 \$ US = 13\,000,10 \$ US$

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 7,78 %.

Exemple n°2 — Calcul hypothétique du montant du paiement lorsque la variation en pourcentage de l'indice est réputée être nulle.

On suppose que le niveau de base de l'indice et le niveau de règlement de l'indice s'établissent respectivement à 492,08 et à 344,45 (niveaux hypothétiques). Le montant du paiement serait calculé comme suit :

Niveau de base = 492,08

Niveau de règlement = 344,45

Variation en pourcentage = $(344,45 - 492,08) / 492,08 = -0,30001$ ou -30,001 %

Taux de participation = 100,00 %

Rendement variable = $10\,000,00 \$ US \times 0,000 \% \times 100,00 \% = 0,00 \$ US$

Montant du paiement = $10\,000,00 \$ US + 0,00 \$ US = 10\,000,00 \$ US$

Dans cet exemple, le montant du paiement procure un rendement équivalant à un taux de rendement annuel composé de 0,00 %.

L'indice S&P 500® Futures Excess Return est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou des membres de son groupe (« SPDJI »), et il est utilisé par la Banque aux termes de licences. « Standard & Poor's® » et « S&P® » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), et « Dow Jones® » est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). Les marques de commerce sont utilisées par SPDJI aux termes de licences et sont utilisées aux termes de sous-licences à certaines fins par la Banque. Les billets ne sont pas parrainés, approuvés ou vendus par SPDJI, par Dow Jones, par S&P ou par les membres du même groupe que celles-ci, qui n'en font pas la promotion, et aucune de ces parties ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans des ce(s) produit(s) ni n'engage sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions de l'indice S&P 500®.

Les billets de dépôt représentent des occasions de placement, mais ils peuvent comporter des risques. Pour de plus amples renseignements, consulter le bulletin d'information. Voici certains risques particuliers :

- Intérêts payables à l'échéance – Le capital et le rendement variable (s'il y a lieu) sont payables à l'échéance seulement.
- Les porteurs n'auront aucun droit à l'égard de ces titres, notamment à l'égard des dividendes ou des autres distributions versés sur ces titres.
- Cours sur le marché secondaire – Le cours des billets sur le marché secondaire dépendra de la conjoncture du marché et pourrait être supérieur ou inférieur au capital de 100 \$ US sous réserve de frais de négociation anticipée d'au plus 3,50 %. RBC se réserve le droit de ne pas créer de marché secondaire.
- Événements extraordinaires – Le paiement du rendement variable pourrait être avancé ou retardé en raison de la survenance de certains événements extraordinaires.

Le bulletin d'information concernant les Billets RBC LEOS® à capital protégé liés à l'indice S&P 500® Futures Excess Return (USD), série 1 (le « bulletin d'information ») et le présent sommaire ne constituent pas une offre ni une sollicitation par quiconque dans un territoire où une telle offre n'est pas autorisée ou à une personne à qui il est illégal de la faire. Le placement et la vente des billets décrits dans le bulletin d'information peuvent être assujettis à des restrictions dans une province ou un territoire donné. Les billets ne peuvent être offerts ni vendus à l'extérieur du Canada. La Banque Royale et les agents-vendeurs demandent à toute personne qui entre en possession du bulletin d'information de s'informer de ces restrictions et de les respecter. Les billets n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933 des États Unis, et ils ne peuvent être offerts ou vendus aux États Unis ou à des personnes des États Unis ou pour leur compte ou à leur profit. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité analogue ne s'est prononcée sur la qualité des billets; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent sommaire doit être lu conjointement avec le bulletin d'information, qui renferme des déclarations et des facteurs de risque supplémentaires importants relativement aux billets.